

Procès-verbal
Comité syndical du 1^{er} octobre 2025
Milhac-de-Nontron

Étaient présents :

Collège régional : Colette LANGLADE, Edwige GAGNEUR

Collège départemental : Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES

Collège des communes, communautés de communes et villes-portes : Catherine PEROUX, Gaëtan MOULY, Bernard JARRY, Hervé BROUSSE, Françoise RENET LOWINGS, Alain COUSSY, Dominique VILLEVEYGOUX, Gervais LAMARE, Frédéric GAILLARD, Fabrice KINTING, Christian GAILLOT, Henri SEEGER, Éric LAFONTAINE, Sébastien FISSOT, Fabrice CHAMINADE, Laurent MENUT, Muriel GARAUD, Céline DUDOGNON, Marie-Jeanne DARTOUT, Sylvie GOURAUD, Marie-Pierre MISSAULT, Solange COTTA, Paulette LACROIX, Christian DESROCHE, Dominique MARCETEAU, Francine BERNARD, Pascal MÉCHINEAU, Gérard CHAPEAU, Philippe FRANCOIS, Jean LEGOFF, Lucien COINDEAU

Excusés et absents :

Collège régional : Catherine LA DUNE, Mélanie PLAZANET, Jean-Pierre RAYNAUD, Florence JOUBERT, Jonathan PRIOLEAUD, Marilynne FORGENEUF

Collège départemental : Mélanie CELERIER, François BOISSERIE, Pascal BOURDEAU

Collège des communes, communautés de communes et villes-portes : Maryline ALLAFORT, Cécile GRASSET, Stéphane BERNARD, Virginie CHABAUD, Emmanuel DEXET, René MALLEFONT, Alexandre GUYRITS, Christian JULIEN, Sylvain LACOUR, Séverine DUREISSEIX, Jacques FLORANT, Claudette LORGUE, Frédérique GODARD, Pierre ROUSSARIE, Danielle FAUCHER, Dominique JARDIN, Éric ROULAUD, Michel AUPETIT, Jean-François BOYER, Nora SABOURDY SCHNEIDER, Lies SWIDERSKI, Jean-Christophe MAUGAN, Michel MAZEAU, Pascal COURNARIE, Henri LONGIERAS, Laurent BOUCHERON, Aurélie VOISIN, Gérard TRICONE, Raoul RECHIGNAC, Dominique MOLINA, Didier CHEYRADE, Stéphanie MARCENAT, Jérôme SUET, Manuel LORENZO, Claudine PELISSON, Sandrine DENIS, Benoît BATISSOU, Nadia DUFORT, Pierre-Yves DUWOYE, Frédéric ANTOINE, Moïse BONNET, Vincent HELIER, Bernard GERING, Christian ALLARY, Fabien HABRIAS, Franck LAUGERE, Muriel HARTWICH, Jocelyne MAILLARD, Florence FAURE, Christian SCIPION, Stéphane MAZIERE, Janet VENN-CINTAS, Aude de COURCEL, Jean-Paul BONNIN, Marie-José HEGARAT, Jean-Pierre PATAUD, Julien MARIÉ, Jean-Pascal GOUILHERS, Grégoire VILLEDEY, Florence KRAUSE, Christine GAREL, Isabelle HECKELMANN, Stéphane FAYOL, Corinne ROLAND, Valérie DUMAINE, Christine BALLAY, Guillaume BAGNERIS, Philippe BASILE, Denis VINET, Alexandre DURET, Audrey BOUREAUX, Jacques PENICHO, Chantal GARRIGOU-GRANDCHAMP, Thierry DAUCHART, Pierre HACHIN, Alain DURIS, Roland GARNICHE, Bernard VAURIAC, Claudine LATHIERE, Pascal CLUZEAU, Jean-Michel CHABAUD, Michelle CANTET, Pierre MILLET-LACOMBE, Alain CAILLOT, Loïc GAYOT, Serge VIROULET, René LALISOU, Francis SEDAN, Christelle THORE, Pascal DAUBIGNEY, Michèle ROY, Frédéric DUTHEIL

Ont donné pouvoir :

Collège régional : Catherine LA DUNE à Edwige GAGNEUR, Jonathan PRIOLEAUD à Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES, Mélanie PLAZANET à Colette LANGLADE

Collège départemental : Pascal BOURDEAU à Sébastien FISSOT, Mélanie CELERIER à Philippe FRANCOIS

Collège des communes, communautés de communes et villes-portes : Maryline ALLAFORT à Dominique VILLEVEYGOUX, Cécile GRASSET à Pascal MECHINEAU, Virginie CHABAUD à Philippe FRANCOIS, Emmanuel DEXET à Gaëtan MOULY, Christian JULIEN à Hervé BROUSSE, Claudette LORGUE à Lucien COINDEAU, Dominique JARDIN à Frédéric GAILLARD, Jean-François BOYER à Christian DESROCHE, Dominique MOLINA à Jean LE GOFF, Nadia DUFORT à Dominique VILLEVEYGOUX, Moïse BONNET à Christian DESROCHE, Fabien HABRIAS à Muriel GARAUD, Aude de COURCEL à Sébastien FISSOT, Jean-Paul BONNIN à Marie-Pierre MISSAULT, Isabelle HECKELMANN à Jean LE GOFF, Audrey BOUREAUX à Francine BERNARD, Thierry DAUCHART à Anne-Marie ALMOSTER RODRIGUES, Bernard VAURIAC à Pascal MECHINEAU, Claudine LATHIERE à Fabrice CHAMINADE, Christelle THORE à Lucien COINDEAU

Membres	En exercice	Présents	Présents et représentés	Valeur d'une voix	Total voix par collège	Total des voix
Collège des Régions	8	2	5	15.3	76.5	147,9
Collège des Départements	4	1	3	6.8	20,4	
Collège des communes, communautés de communes et villes-portes	123	31	51	1	51	
TOTAL	135	34	59	-	147,9	

Le quorum est atteint.

Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES accueille les participants et remercie Pascal MÉCHINEAU, maire de la commune.

Ouverture de séance à 18h20 après la présentation de la nouvelle exposition du Parc sur le patrimoine industriel et artisanal du PNR Périgord-Limousin.

La présidente constate que le quorum est atteint.

Dominique Villeveygoux est désigné secrétaire de séance.

Le compte-rendu du Comité syndical précédent, en date du 23 juillet 2025, est adopté à l'unanimité.

1/ Révision de la Charte – note d'information

Rapporteur : le 1er vice-président, Pascal MÉCHINEAU

Pascal MÉCHINEAU présente l'avancement du projet et le nouveau calendrier joint à la note. Il indique qu'en octobre/novembre, le Parc participe à la conférence des maires de chaque communauté de communes pour présenter le projet de charte. Des rencontres sont aussi prévues avec les nouvelles communes entrantes de Charente.

2/ DM n°1 du BP du PNRPL : Ouverture de crédit « Amortissement des subventions 2025 »

Délibération 46-2025

Rapporteur : la Présidente

À la suite de la perception de deux subventions d'investissement concernant la refonte du site internet, il est nécessaire de procéder à leurs amortissements.

En effet, le bien principal étant amorti en comptabilité, les subventions le concernant doivent l'être également.

Afin de pouvoir mandater ces amortissements, il conviendrait de voter l'ouverture de crédits supplémentaires en recettes de fonctionnement et en dépenses d'investissement par la décision modificative suivante :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	(1) Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
R-777-633 : Recettes et quote-part subv. invest. transférées au cpte résultat	0.00 €	0.00 €	0.00 €	2 623.00 €
TOTAL R 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	0.00 €	0.00 €	2 623.00 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	0.00 €	0.00 €	2 623.00 €
INVESTISSEMENT				
D-13912-633 : Subv. inv. actifs amort. - Régions	0.00 €	2 623.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	2 623.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	2 623.00 €	0.00 €	0.00 €

→ À l'unanimité, le Comité syndical valide la décision modificative n°1 du budget principal du PNR PL détaillée ci-dessus et autorise la Présidente à signer tout document relatif à cette décision.

3/ DM n°2 du BP du PNRPL : Réimputation de titres du Budget life Margaritifera margaritifera après intégration des comptes au BP - Délibération 47-2025

Rapporteur : la Présidente

Afin de régulariser certaines écritures comptables, il est nécessaire de procéder à la réimputation de plusieurs titres initialement enregistrés sur des comptes erronés. Ces corrections interviennent dans le cadre de l'intégration du budget LIFE Margaritifera margaritifera au budget principal du Syndicat mixte du Parc naturel régional Périgord-Limousin au 1er janvier 2024. L'objectif est d'assurer la cohérence et la fiabilité des comptes, tout en respectant les règles comptables et budgétaires applicables.

Les titres listés dans le document de séance ont fait l'objet d'une erreur d'imputation et auraient dû être comptabilisés au compte 45421 (454213 sur l'exercice 2025). La réimputation de ces titres se fera par opération d'ordre non budgétaire via le compte 1068 comme suit :

Débit au c/1068 et crédit au c/454213 pour 476 992,60 €.

En outre, le titre 14/2017 compte 1317 d'un montant de 41 071,32 € doit faire l'objet aussi d'une réimputation mais cette fois budgétaire, d'où la nécessité d'ouvrir des crédits par la décision modificative suivante :

- **Dépenses investissement : compte 1317 opération 041 pour 41 071,32 €**
- **Recettes investissement : compte 454213 opération 041 pour 41 071,32 €**

Malgré les deux régularisations ci-dessus, un différentiel de 70,92 € persiste, et étant non identifiable, la régularisation se fera par une opération d'ordre non budgétaire via le compte 1068 selon le schéma suivant :

- **débit compte 1068 crédit compte 454213.**

→ À l'unanimité, le Comité syndical autorise à mouvementer le compte 1068 (débit compte 1068 crédit compte 454213) par deux opérations d'ordre non budgétaire, valide la décision modificative d'ouverture de crédit au 041 présentée ci-dessus et autorise la Présidente à signer tout document en lien avec cette décision.

4/ Projet d'adhésion à la convention de participation proposée par le CDG 24 avec la MNT (risque santé) avant avis CST – Projet de délibération

Rapporteur : le vice-président aux Ressources humaines, Pascal MÉCHINEAU

Le CDG 24 a lancé une consultation pour le compte des collectivités qui ont donné mandat, en vue de signer une convention de participation pour la mutuelle santé à compter **du 1er janvier 2026**, en partenariat avec les CDG 47 et 64.

À l'issue de la procédure, après négociations avec les candidats et consultation des Comités Sociaux Territoriaux, les conseils d'administration des 3 CDG ont retenu la proposition de la MNT.

Des réunions d'information ont eu lieu avec la MNT afin de prendre connaissance de la convention de participation du CDG 24 (garanties, tarifs, conditions) ainsi que les différents dispositifs qui perdurent (contrats labellisés) et la nouvelle obligation de participation financière des employeurs territoriaux.

Les modalités vous sont exposées dans le power point.

Un sondage a été effectué au sein du parc afin de connaître les besoins de chaque agent.

14 sur les 25 interrogés seraient intéressés par le contrat mutualisé du CDG 24.

Il est précisé que la collectivité doit choisir d'accorder une participation aux agents dans le cadre de la convention du CDG 24 ou bien aux agents qui choisiront une mutuelle labellisée. Dans les deux cas, une partie des agents ne pourra pas prétendre à la participation financière du Parc.

L'autorité territoriale propose d'adhérer à la convention de participation du CDG 24 à partir du 1^{er} janvier 2026 et de définir un montant de participation employeur à la couverture du risque Santé de 20 € par agent et par mois.

→ À l'unanimité, le Comité syndical approuve la proposition à l'unanimité et autorise la Présidente à soumettre le projet de délibération au prochain Comité Social Territorial.

5/ « Eduquer pour agir : information, sensibilisation, communication et éducation à l'eau » - Demande de subvention à l'Agence de l'eau Adour-Garonne – Plan de financement 2026 – Délibération 48-2025

Rapporteur : l'adjoint à la commission Education à l'environnement et au développement durable, Bernard JARRY

Le Parc naturel régional Périgord-Limousin abrite la Cellule d'Assistance Technique Zones Humides et Eau (CATZHE), qui bénéficie déjà d'un soutien financier important de l'Agence de l'eau Adour-Garonne, témoignant de la solidité du partenariat existant.

Dans la perspective de l'année 2026, et dans le cadre de sa mission Éducation au Territoire, le Parc souhaite renforcer cette collaboration en déposant une demande de financement au titre du programme : « Éduquer pour agir : information, sensibilisation, formation, communication et éducation à l'eau ». Cette demande a pour objectif de soutenir la mise en œuvre d'animations pédagogiques et de participer au financement partiel des postes des deux chargées de mission Éducation au Territoire, à hauteur de 103 jours pour Adeline CHOZARD et 103 jours pour Peggy DUFOUR.

L'ambition est de sensibiliser l'ensemble des publics du territoire du Parc situé sur le bassin versant Adour-Garonne aux grands enjeux liés à la ressource en eau. Ces actions seront définies et mises en œuvre en étroite collaboration avec la Cellule Eau du Parc et l'Agence de l'eau Adour-Garonne. Elles s'articuleront autour des axes suivants :

- 3 animations scolaires pour 40 classes d'écoles primaires,
- 10 projets de collégiens et lycéens,
- 4 projets menés par des espaces jeunes et/ou centres de loisirs,
- 1 « Rendez-vous du Parc »,
- 2 journées de formation du réseau des éducateurs au territoire,
- 2 accompagnements pédagogiques sur des projets de dés-imperméabilisations de cours d'établissements scolaires.

Le plan de financement prévisionnel pour cette action serait le suivant :

Dépenses	Montant TTC	Recettes	Montant	%
Frais salariaux	44 048,14 €	AEAG	50 471,21 €	50,00
Frais indirects	14 420,00 €	Feder N-A	25 956,73 €	25,71
Prestations de services	42 474,28 €	Sous-total	76 427,94 €	75,71
		Autofinancement	24 514,48 €	24,29
TOTAL TTC	100 942,42 €	TOTAL	100 942,42 €	100

→ À l'unanimité, le Comité syndical valide le plan de financement 2026 présenté ci-dessus, autorise la Présidente ou son représentant à solliciter les financements relatifs à cette mission auprès de l'ensemble des partenaires et autorise la Présidente à signer tout acte utile en la matière.

6/ Programme LIFE « Wild bees » - Travaux complémentaires de restauration écologique d'habitats naturels de landes humides – Délibération 49-2025

Rapporteur : le 1^{er} vice-président, Pascal MÉCHINEAU

Un des axes majeurs du projet LIFE Wild Bees repose sur la recreation d'un maillage dense d'habitats favorables aux pollinisateurs sauvages. Dans ce cadre, des travaux de génie écologique ont été réalisés en 2024 pour restaurer des sites d'alimentation et de reproduction des abeilles sauvages, tout en renforçant leur connectivité écologique.

Ces travaux, réalisés sur 3 sites de landes humides (Site 5 « Lande de Forgeas » à Saint-Bazile / Site 6 « Lande de la Judie » à Champsac / Site 8 « Lande de Chenevières » à Pageas) incluaient de la fauche avec exportation de matière végétale et de l'étrépage (retrait la couche superficielle du sol)

Pour prolonger l'effet de ces travaux, il est prévu de réaliser une nouvelle fauche avec exportation de ces trois sites, y compris sur les surfaces étrépees entre octobre 2025 et mars 2026, voire un troisième passage l'hiver suivant (2026-2027) si une prolongation du projet LIFE est validée.

En complément, afin de compenser à l'échelle du programme LIFE, le manque de sites de travaux qui étaient prévus sur les territoires des PNR de Millevaches et des Landes de Gascogne, le Parc a l'opportunité d'ajouter des actions de restauration similaires sur deux landes complémentaires (Site 16 « Lande du Puy chabrol », à Bussière-Galant

(87) / Site 17 « Lande de Massaloux », à Gorre (87). Ces sites ont été choisis en concertation avec le conservateur de la Réserve Naturelle Régionale (RNR) du « réseau de landes atlantiques du PNR Périgord-Limousin » et le Conservatoire d'Espace Naturel de Nouvelle-Aquitaine (CEN NA), en charge de leur gestion, en lien avec leur besoin imminent en travaux de restauration. Par ailleurs, ces sites ont déjà bénéficié d'un suivi « abeilles sauvages » (coupelles colorées et gros apidés) entre 2018 et 2021, pouvant faire office d'état initial pour ce programme LIFE. Des suivis post travaux seront programmés en 2026 pour ces deux nouveaux sites.

Le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

Plan de financement	Montant TTC	%
Commission européenne	25 924 €	33.34
État – Fonds verts*	51 848 €	66.66
TOTAL	77 772 €	100

*80% du HT

→ À l'unanimité, le Comité syndical valide les deux conventions de délégation de maîtrise d'ouvrage, valide le plan de financement proposé pour les travaux, décide de retenir les entreprises proposées : l'entreprise Lucane artisan du patrimoine naturel pour le lot 1 et l'entreprise Sarl JP Philips pour le lot 2, pour un montant de 77 772 € TTC et autorise la Présidente à signer ces conventions et à signer le marché ou tout autre document en lien avec ce dossier.

7/ Plans de financement 2025/2026 Animation des sites Natura 2000 Nizonne, haute Dronne et plateau d'Argentine - Délibération 50-2025

Rapporteur : le 1^{er} vice-président, Pascal MÉCHINEAU

La candidature du Parc comme structure porteuse de l'animation du site « Vallée de la Nizonne » a été reconduite en décembre 2022 pour la période 2023-2025. Celles des sites « réseau hydrographique de la haute Dronne » et « plateau d'Argentine » ont été reconduites fin 2023 pour la période 2024-2026.

Afin de simplifier et optimiser les demandes d'aides pour le financement des animations, il est proposé de déposer un seul dossier pour l'animation des trois sites Natura 2000, sur une période de deux ans (2025/2026). Cette demande unique annulera et remplacera les demandes d'aides pour les animations 2025 qui n'ont pas encore été instruites par la Région Nouvelle-Aquitaine.

Pour ce faire, il est proposé que le Parc demande une prorogation exceptionnelle d'un an (jusqu'à fin 2026) pour le portage de l'animation du site Natura 2000 vallée de la Nizonne. Cette demande sera soumise aux élus membres du comité de pilotage du site.

Pour les années 2025 et 2026, le Parc sollicitera les financements pour l'animation des sites Natura 2000 « réseau hydrographique de la haute Dronne », « plateau d'Argentine » et « vallée de la Nizonne » à hauteur de 80 % capés de fonds européens (FEADER) – les montants financés par le FEADER sont généralement inférieurs à 80 % des frais de personnels réels après application des options de coûts simplifiés (OCS) imposés par le règlement du FEADER– et 20% d'autofinancement demandés par la Région pour assurer cette mission.

Les plans de financement des dépenses éligibles à ces missions d'animation seraient les suivants:

Sites Réseau hydrographique de la haute Dronne et du plateau d'Argentine (1 ETP)

Plan de financement réglementaire Union européenne

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Frais salariaux	92 434,64 €	FEADER (80%)	89 107,00 €
Frais généraux (forfait 15%)	13 865,20 €	Autofinancement (20%)	22 276,75 €
Frais de mission	5 083,91 €		
TOTAL TTC	111 383,75 €	TOTAL	111 383,75 €

Plan de financement dépenses réelles

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Frais salariaux	100 520,72 €	FEADER (73,89 % après application des OCS)	89 107,00 €
Frais généraux (forfait 15%)	15 078,11 €	Autofinancement (26,11%)	31 491,83 €
Frais de mission	5 000,00 €		
TOTAL TTC	120 598,83 €	TOTAL	120 598,83 €

➤ Site Vallée de la Nizonne (1 ETP)

Plan de financement réglementaire Union européenne

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Frais salariaux	77 810,94 €	FEADER (80%)	75 009,74 €
Frais généraux (forfait 15%)	11 671,64 €	Autofinancement (20%)	18 752,44 €
Frais de mission	4 279,60 €		
TOTAL TTC	93 762,18 €	TOTAL	93 762,18 €

Plan de financement dépenses réelles

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Frais salariaux	81 319,50 €	FEADER (78,12 % après application des OCS)	75 009,74 €
Frais généraux (forfait 15%)	12 197,93 €	Autofinancement (21,88%)	21 007,69 €
Frais de mission	2 500,00 €		
TOTAL TTC	96 017,43 €	TOTAL	96 017,43 €

→ À l'unanimité, le Comité syndical valide la demande de prorogation de la candidature du Parc à l'animation du site Natura 2000 vallée de la Nizonne pour l'année 2026, valide les plans de financement prévisionnels 2025-2026 présentés ci-dessus, autorise la Présidente à solliciter les subventions et à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

NOTES D'INFORMATION

- Ressources humaines

1. Présentation du RSU 2024

- Urbanisme, Patrimoine, Paysages
 2. Exposition Patrimoine industriel et artisanal du PNR Périgord-Limousin
<https://www.pnr-perigord-limousin.fr/actualites/une-nouvelle-exposition-pour-valoriser-le-patrimoine/>
 3. Atelier hors les murs
- Communication
 4. Réunions d'information à destination des secrétaires de mairie
- Adaptation au changement climatique
 5. Balade urbaine commentée : « Adapter ma commune au changement climatique »
<https://www.pnr-perigord-limousin.fr/actualites/adapter-nos-centres-bourgs-au-changement-climatique-etude-de-cas-a-rochechouart/>
 6. Fête des possibles en octobre
<https://www.pnr-perigord-limousin.fr/actualites/une-soiree-entre-science-et-imaginaire-pour-se-projeter-dans-lavenir/>
 7. Fin du concours d'écriture « Le Périgord-Limousin en 2050 »
<https://www.pnr-perigord-limousin.fr/actualites/une-soiree-entre-science-et-imaginaire-pour-se-projeter-dans-lavenir/>
 8. Journée de rencontre sur l'adaptation au changement climatique le 15 octobre à Saint-Estèphe
 9. Projet « Les veilleurs du Bandiat »
 10. Information de dernière minute : Jean LE GOFF annonce les résultats du concours Villes et villages étoilés. Le Parc obtient le label Territoire de villes et villages étoilés.
<https://www.pnr-perigord-limousin.fr/actualites/le-parc-nouveau-territoire-etoile/>
- Biodiversité – Eau
 11. Participation au projet Life CARE
 12. Candidature du Parc Périgord-Limousin à l'ARBNA : vers une stratégie territoriale pour la biodiversité
 13. Candidature appel à projet PSE
 14. Distribution des sachets de graines en végétal local destinés aux communes du Parc dans le cadre du Life Wild Bees
<https://www.pnr-perigord-limousin.fr/actualites/operation-espaces-verts-pollinisateurs/>

Questions diverses :

M. Hervé BROUSSE évoque l'itinéraire cyclo proposé par le parc à travers une brochure : la Boucle des enfants du Pays. Il demande pourquoi l'itinéraire ne passe pas à Châlus alors même qu'on recommande de louer les vélos à la gare multimodale et affirme que l'Office de tourisme ne connaît pas ce document.

Delphine COUDERT rappelle que ce produit a été conçu à l'origine par la mission éducation au territoire dans le cadre d'un projet mené avec le centre social de Nexon. Ce sont les enfants qui ont proposé l'itinéraire avec un cahier des charges sans doute adapté à leur âge (nb de km entre les étapes, dangerosité des routes...) L'office de tourisme en commande chaque année pour la bourse aux dépliants.

A la suite de cette création, la mission tourisme a proposé de valoriser l'itinéraire à la fois pour les locaux et pour les touristes à travers cette brochure.

Delphine COUDERT indique qu'après renseignements le Parc apportera des réponses complémentaires, que voici :

Une étude des tronçons possibles a été réalisée avec une cotation, afin de sélectionner les plus accessibles et les plus sécurisées pour les enfants. Le passage par Châlus n'a pas été retenu.

La brochure a été réalisée par le Parc et soumise pour avis aux Offices de tourisme concernés, dont celui de Châlus. C'est d'ailleurs un agent de l'OT qui a recommandé d'ajouter dans la brochure la possibilité de louer des vélos à Châlus même si l'itinéraire n'y passait pas. La directrice de l'Office de tourisme Pays de Nexon-Monts de Châlus était d'autre part au courant personnellement puisque sa fille faisait partie du groupe d'enfants qui a conçu la boucle.

Pour clore la réunion, diffusion d'un film de 5 minutes, réalisé par Fabien Mazzocco (FIFO Productions) dans le cadre du projet LIFE Wild Bees. Ce court film constitue le premier d'une série de cinq épisodes consacrée à la connaissance et à la valorisation des abeilles sauvages.

Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES conclut en remerciant l'Assemblée.
Pascal MÉCHINEAU invite les élus et techniciens à partager le verre de l'amitié.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h40.

La présidente,
Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES